



Commune de SAINT-CLEMENT-des-BALEINES
MAIRIE 17590
☎ 05 46 29 42 02
mairie@saintclementdesbaleines.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

Le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire, et d'après sa convocation du 07 avril 2025

Présents : BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, JACQUOT Gildas, TASSIGNY Daniel, RANCHER Marine, MARTINEAU Manuel, SILHOL Marion

Absents excusés :

BRARD Jean-Christophe POUVOIR A BESNIER Lina
RABILLER Nathalie POUVOIR A MARTINEAU Manuel
RANCHER Benjamin POUVOIR A RANCHER Marine

Absents :

CLIQUE Benoit

Secrétaire de séance : JACQUOT Gildas, désigné à l'unanimité

PRESENTS 9 / ABSENTS 4/ POUVOIRS / 3 : VOTANTS 12

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FEVRIER 2025
- 2-FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025
- 3-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 4-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE
- 5-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 6-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE
- 7-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025
- 8-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2025
- 9-ONF – PROGRAMME ENTRETIEN ACCES PLAGES 2025
- 10-CONVENTION 2025 ONF/COMMUNE - ENTRETIEN DES ACCES PLAGES ET SITES D'ACCUEIL EN SAISON ESTIVALE
- 11-CONVENTION DE TRAVAIL 2025 – ASSOCIATION LA VERDINIERE
- 12-FINANCES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION ILE DE RE GALOP - EXERCICE 2025
- 13-QUESTIONS DIVERSES
- 14-DECISIONS DU MAIRE
- 15-INFORMATIONS DU MAIRE
- 16-TOUR DE TABLE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Monsieur Gildas JACQUOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 26 Février 2025
--

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 Février 2025 est approuvé A L'UNANIMITE

2-FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

- o taxe foncière sur les propriétés bâties 41.51 %
- o taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.04 %
- o taxe d'habitation (résidences secondaires) 8.86 %

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3-FINANCES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles et sous la présidence de Marion SILHOL (élue par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal COMMUNE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 327 978.15
Recettes	1 441 444.47
Résultat de clôture excédentaire	+ 113 466.32
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 779 773.41
Recettes	2 660 207.97
Résultat de clôture excédentaire exercice	+ 398 677.71
Résultat de clôture cumulé	+ 880 434.56

4-FINANCES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles et sous la présidence de Madame Marion SILHOL (élue par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe ECOTAXE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	634.64
Résultat de clôture excédentaire	+ 634.64
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	60 264.15
Recettes	104 159.65
Résultat de clôture excédentaire	+ 43 895.50

5-FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2024 de	398 677.71
un excédent reporté de	481 756.85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	880 434.56

un excédent d'investissement 2024 de	113 466.32
un déficit des Restes à Réaliser de	- 590 387.82
SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT	- 476 921.50

Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT	880 434.56
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	516 485.51
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	363 949.05
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	113 466.32

Question de Mr PENOT : Quels sont les gros travaux en RAR de 590 387,82€ ?

Réponse de Mme le Maire et de Mr PICOT : Travaux de la rue du réveil réalisés en 2024 mais pas encore payés.

6-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2024 de	9 456.85
un excédent reporté de	34 438.65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	43 895.50

un résultat d'investissement 2024 de	0.00
Un excédent reporté de	634.64
un résultat des Restes à Réaliser de	0.00
SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT	634.64

Décide, A L'UNANIMITE, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT	43 895.50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 895.50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	634.64

7-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Le Conseil municipal, sur présentation de Madame le Maire, et après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles, **vote A L'UNANIMITE les propositions nouvelles du budget principal COMMUNE 2025 suivantes :**

Dépenses de Fonctionnement :

011. charges à caractères général	778 500.00 €
60. Achat et variation de stocks	217 500.00 €
61. Services extérieurs	421 000.00 €
62. Autres services extérieurs	97 000.00 €
63. Impôts, taxes et versement	43 000.00 €
012. charges de personnels et frais	713 500.00 €
62. Autres services extérieurs	10 000.00 €
63. Impôts, taxes et versement	9 000.00 €
64. Charges du personnel	694 500.00 €

014. Atténuation de produits	51 000.00 €
65. Autres charges de gestion courante	294 660.05 €
66. Charges financières	76 698.00 €
67. Charges spécifiques	2 000.00 €
68. dotations aux amortissements	110.00 €
Total Dépenses réelles	1 898 458.05 €
Total Dépenses d'ordre	505 262.00 €
Total Dépenses de fonctionnement	2 421 720.05 €

Recettes de Fonctionnement :

70. Produits des services	112 000.00 €
73. Impôts et Taxes	169 000.00 €
731. Impositions directes	1 295 000.00 €
74. Dotations et participation	331 300.00 €
75. Autres produits de gestion	140 100.00 €
77. Produits spécifiques	5 371.00 €
013. Atténuations de charges	5 000.00 €
002. Excédent de fonctionnement reporté	363 949.05 €
Total recettes de fonctionnement	2 421 720.05 €

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Total	RAR	Total Général
10. Dotations, fonds divers	8 000.00 €		8 000.00 €
16. Emprunts et dettes	402 883.00 €		402 883.00 €
20. immobilisations corporelles	6 290.00 €		6 290.00 €
21. Immobilisations corporelles	485 500.00 €	629 951.83 €	1 115 451.83 €
Total Dépenses réelles	902 673.00 €	629 951.83 €	1 532 624.83 €
Total Dépenses d'ordre	48 000.00 €		48 000.00 €
Total Dépenses d'investissement	950 673.00 €	629 951.83 €	1 580 624.83 €

Recettes d'investissement :

Chapitres	Total	RAR	Total Général
001. Excédent d'investissement reporté	113 466.32 €		113 466.32 €
10. Dotations, fonds divers	544 187.50 €		544 187.50 €
13. Subventions d'investissement reçues		39 564.01 €	39 564.01 €
16. Emprunts et dettes	330 145.00 €		330 145.00 €
Total recettes réelles	987 798.82 €	39 564.01 €	1 027 362.83 €
Total recettes d'ordre	553 262.00 €		553 262.00 €
Total recettes d'investissement	1 541 060.82 €	39 564.01 €	1 580 624.83 €

8-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2025

Le Conseil municipal, sur présentation de Madame le Maire, et après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles, **vote A L'UNANIMITE les propositions nouvelles du budget annexe ECOTAXE 2025 suivantes :**

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à caractère général	78 616.50 €
60 Achats et variation de stock	3 000.00 €
61 Servies extérieurs	75 616.50 €
65 Autres charges de gestion courante	35 000.00 €
TOTAL DEPENSES	113 616.50 €

Recettes de fonctionnement :

73 Impôts et Taxes	69 721.00 €
738 Autres impôts et taxes	69 721.00 €

002 Excédent de fonctionnement reporté	43 895.50 €
TOTAL RECETTES	113 616.50 €

Dépenses d'investissement :

21 Immobilisations corporelles	634.64 €
2138 Autres constructions	634.64 €
Total DEPENSES	634.64 €

Recettes d'investissement :

001 Excédent d'investissement reporté	634.64 €
Total RECETTES	634.64 €

9-ONF – PROGRAMME ENTRETIEN ACCES PLAGES 2025

Madame le Maire présente le programme de travaux Entretien des Accès Plages proposé par l'Office National des Forêts pour la saison 2025.

Le programme consiste en la fourniture et la pose d'un panneau dyptique charté Ile de Ré à Zanuck, la fourniture et la pose d'un portique à Bas-Rhin, la maintenance des deux sanitaires à Couny-Zanuck, la modernisation de la desserte secours massif du Lizay et la mise en sécurité des sites d'accueil.

Le montant total est de 29 015 euros TTC, le montant pris en charge à 20 % par la commune, s'élève à 5 803 euros TTC et financé par le biais de l'Ecotaxe.

Le montant, pris en charge à 80 % par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré s'élève à 23 212 euros TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- accepte le programme des travaux entretien des Accès Plages 2025 tel qu'annexé pour un montant de 5 803 euros TTC financé par l'Ecotaxe
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Ecotaxe 2025

10-CONVENTION 2025 ONF/COMMUNE - ENTRETIEN DES ACCES PLAGES ET SITES D'ACCUEIL EN SAISON ESTIVALE

Madame le Maire présente la convention ONF/COMMUNE pour l'entretien des accès plages et sites d'accueil en saison estivale proposé par l'Office National des Forêts pour la saison 2025.

Le programme consiste en la mise en sécurité des sites, l'entretien des aires d'accueil et des sites touristiques, la maîtrise de la fréquentation – la protection des milieux, les urgences et imprévus, le suivi et l'organisation des chantiers.

Le montant, pris en charge à 100 % par la commune, s'élève à 26 960 euros TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- accepte la convention 2025 des travaux d'entretien des Accès Plages et sites d'accueil en saison estivale tel qu'annexé pour un montant de 26 960 euros TTC
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

11-CONVENTION DE TRAVAIL 2025 – ASSOCIATION LA VERDINIÈRE

Madame le Maire expose que la commune fait appel à l'association La Verdinière pour des interventions d'entretien des espaces verts, de tonte, de débroussaillage et de nettoyage des plages. Elle propose au Conseil municipal de signer une nouvelle convention pour l'année 2025 en conservant une commande de 1 000 heures annuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- approuve les termes de la convention de travail à conclure entre la commune et l'association La Verdinière pour la réalisation de prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi pour l'année 2025

- autorise Madame le Maire à signer ladite convention de prestation de service

12-FINANCES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION ILE DE RE GALOP - EXERCICE 2025

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes règlent par délibération les affaires de leur compétence.

Sur ce fondement, la jurisprudence admet que les collectivités locales peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt public local.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L2311-7 du CGCT).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant à attribuer :

Association/ Organisme	Objet	Montant demandé	Montant proposé	VOTE
ILE DE RE GALOP	Equitation	1000 €	500 €	UNANIMITE

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE et selon les votes indiqués dans le tableau ci-dessus :

- approuve d'attribuer la subvention proposée dans le tableau ci-dessus

- définit les modalités de versement de la subvention en numéraire comme suit :

- 50 % du montant attribué versé à l'attribution
- Le solde versé sur présentation des justificatifs au cours du 4^{ème} trimestre

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025

13-QUESTIONS DIVERSES

NEANT

14-DECISIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations accordées :

ARTICLE 1 :

La signature avec l'ASSOCIATION LABEL OYAT, dont le siège social est établi 41 rue de la Mairie 17590 SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, représentée par Monsieur François PECHEUX, Président, un contrat de location précaire conclu pour la période du 29 mai 2025 au 29 août 2025 pour l'utilisation du terrain du Moulin Rouge, parcelles AP 190 et AP 191.

La location est consentie contre le paiement d'un loyer fixe à 9 000.00 euros (neuf mille euros) pour la période et payable selon le calendrier suivant :

- 4 500.00 euros au 31 juillet 2025

- 4 500.00 euros au 31 août 2025

ARTICLE 2 :

Le loyer pour l'installation de food-trucks est fixé à 150.00 euros par food-truck pour la période du 29 mai 2025 au 29 août 2025.

15-INFORMATIONS DU MAIRE

Mme le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et de prendre position sur le fait de garder notre école à Saint-Clément-des-Baleines.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour que l'école reste à Saint-Clément-des-Baleines.

16-TOUR DE TABLE

Madame SILHOL : Samedi 14 aura lieu une réunion afin de préparer le Printemps des Baleines le 24 Mai.

Monsieur MARTINEAU : Toutes les parcelles des jardins communaux sont occupées. Des aménagements sont en prévision. Un bac à jouet sera mis en place à la descente à bateaux pour les ponts du mois de Mai, ce sera peut-être la dernière fois qu'il les installe lui-même.

Monsieur PICOT : Les nids de poules rue du Clos vont être rebouchés avec du calcaire et de l'enrobé à froid par les services techniques. Notre DICRIM (document d'information sur les conduites à tenir lors de catastrophe tels qu'incendie ou inondation...) a été refait, il est terminé et est en ligne, téléchargeable sur le site de la Mairie rubrique environnement.

Monsieur PENOT :

Printemps des Baleines : réunion avec les associations et Label Oyat, date du 24 Mai à confirmer. Petits travaux légers sur le Moulin Rouge afin d'aplanir le terrain qui avait été défoncé lors du démontage du chapiteau sous la pluie. Regrette à titre personnel la grosse augmentation du loyer de LABEL OYAT (voir décision du Maire) et souhaite que ce loyer soit stabilisé. Remercie les services, ainsi que le centre de gestion, d'avoir fait leur maximum pour faire le budget malgré les difficultés de personnels.

Monsieur TASSIGNY : Bonne chose que nous ayons fait une réunion préparatoire sur le budget, néanmoins il faudra faire un point avant la fin de l'année à la vue des modifications à venir, et afin de mieux connaître nos capacités de désendettement. Comment aller chercher les subventions en l'absence de Mme LAMBERMONT ? Mme le Maire répond qu'une secrétaire pour trois mois en remplacement de Mme LAMBERMONT et une comptable embauchée via le centre de gestion pour 6 mois.

Secrétaire de séance

Le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45